

SIAEPA du Crevon

L'essentiel de l'année 2024 – Service Assainissement Collectif

Territoire desservi

18 communes
4 167
abonnés

Le SIAEPA du CREVON, créé au 1^{er} janvier 2014, est issu de la fusion des trois (3) Collectivités suivantes : le SIA de la région de CATENAY, le SIAEPA de la région de PREAUX et le SIAEPAC de la région de LA FARIBOLE.

La compétence « assainissement collectif » sur le territoire du SIAEPA du Crevon concerne 18 communes : Blainville-Crevon, Bois-d'Ennebourg, Bois-l'Evêque, Boissay, Catenay, Ernemont-sur-Buchy, Grainville-sur-Ry, La Vieux-Rue, Martainville-Epreville, Morgny-la-Pommeraye, Pierreval, Préaux, Ry, Saint-Aignan-sur-Ry, Saint-Denis-le-Thibault, Sainte-Croix-sur-Buchy, Saint-Germain-des-Essourts et Servaville-Salmonville.

Au 31/12/2024, les différents services d'assainissement collectif desservait 4 167 abonnés.

Patrimoine du service

116,93 km de
réseau
7 STEP

Le service public d'assainissement collectif permet la collecte et la dépollution des eaux usées produites grâce à un réseau de collecte total de 116 931 mètres linéaires et 64 postes de relèvement.

Les différents services gèrent 7 ouvrages d'épuration capables de traiter la pollution de 8 690 Equivalents-habitants au total, ces stations sont : la STEP de Morgny-la-Pommeraye (2 500 EH), la STEP de Blainville-Crevon (1 500 EH), la STEP de Ry (2 500 EH), la STEP de Boissay (1 000 EH), la STEP de Ste-Croix-sur-Buchy (320 EH), la STEP de St-Germain-des-Essourts (220 EH) et la STEP de Catenay (650 EH).

En 2024, le volume total facturé aux abonnés est de 369 320 m³.

Performances de l'épuration

Rendements épuratoires des stations d'épuration :

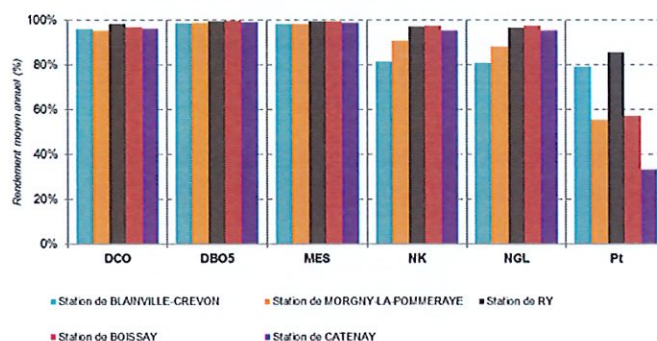
Performances
variables en
fonction des
différents
procédés
d'épuration

Les systèmes d'assainissement collectif (5 STEP) ont permis d'éliminer la pollution dans les proportions suivantes :

- Matières organiques DCO : 95% à 98% et DBO5 : 98% à 100%
- Matières en suspension (MES) : 98 % à 99%

Les boues produites selon une filière conforme (71,49 TMS/an) dans les stations sont valorisées par épandage agricole.

L'évacuation des boues est conforme à la réglementation.



Prix de l'assainissement collectif

482,44 € TTC
pour 120 m³

Au 1^{er} janvier 2025, la part de l'assainissement collectif représente 482,44 € TTC (y compris redevances) pour une facture d'eau de 120 m³, soit 4,02 €/m³.

Au 1^{er} janvier 2025, le prix global (comprenant le prix des services d'eau potable et d'assainissement) d'une facture-type de 120 m³ représente 773,52 € TTC (y compris les redevances), soit 6,45 €/m³.

Le prix de l'eau rémunère l'ensemble des services qui garantissent sa qualité depuis son prélèvement à son retour au milieu naturel après assainissement.

Ce prix comprend une part fixe (abonnement) et une part proportionnelle à la consommation qui sont ensuite partagées entre la Collectivité pour les investissements et l'exploitant/concessionnaire pour l'entretien et le fonctionnement. S'y ajoutent des taxes et redevances du ressort de l'Agence de l'Eau et de l'Etat.

Service Public de l'Assainissement collectif

